

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le dix-sept du mois de février à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 9 du mois de février 2021, s'est réuni en visio conférence à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2021
Séance du 17 février 2021

N° 25

Objet : Convention d'adhésion
Petite Ville de Demain
Seyne-les-Alpes et Châteaux-
Arnoux-Saint-Auban

Est nommé secrétaire de séance : CROZALS Florent

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis (jusqu'au rapport n° 21), BARDIN Chantal, BAUDOUI Marie Anne (excepté aux rapports n° 8, 23, 24, 25), BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (aux rapports n°2,3,4,5), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARD Christian (jusqu'au rapport n° 18), ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard (jusqu'au rapport n° 23), PAUL Gilles (à partir du rapport n° 3), PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard (excepté au rapport n° 2), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René (excepté au rapport n° 10), VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim (jusqu'au rapport n° 18)
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Étaient représentés :

CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine (à partir du rapport n° 19)
PARIS Mireille a donné pouvoir à MOULARD Damien
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas (à partir du rapport n° 25)
SEGOND Claude a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à KUHN Francis
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à PEREIRA Georges

Étaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUZET Éric
AUZET Guy
BASSET Françoise
BOURJAC Jean Marie
COMTE Jean Paul

FLORES Sylvain
REBOUL Childéric
PIERI Bernard
PIERRISNARD Jacqueline
POSTEL Chrystelle
SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE

le 22/02/2021

Agglo: mon aggro E-agglo.com

99_DE-004-200067437-20210217-25_17022021

Monsieur Michel AUDRAN, rapporteur, expose ce qui suit :

Le programme Petites villes de demain, lancé le 1er octobre 2020, permet aux villes de moins de 20 000 habitants désignés par les Préfets de bénéficier d'un soutien spécifique de l'État et de ses partenaires pour élaborer et mettre en œuvre leurs projets de revitalisation. Partie intégrante du Plan de relance, ce programme vise à conforter le rôle structurant de ces villes dans le développement des territoires ruraux.

Petites villes de demain a pour objectif de soutenir, sur la période 2020-2026, 1 000 territoires comprenant des communes rurales qui exercent des fonctions de centralité vis-à-vis de leur bassin de vie grâce à la mise à disposition d'un ensemble de services et d'équipements. Ces communes montrent des signes de fragilité (offre de logements inadaptée, érosion commerciale, dégradation du bâti ancien, etc.) mais font également preuve d'une attractivité et d'une inventivité qu'il est nécessaire d'accompagner.

Petites villes de demain a ainsi pour ambition d'accompagner les élus locaux et de leur apporter les moyens, les outils et les partenaires nécessaires leur permettant de se doter d'un projet global de revitalisation et de le piloter sur la durée du mandat municipal.

L'accompagnement repose sur 3 piliers :

- Un appui global en ingénierie pour donner aux petites villes les moyens de définir et de mettre en œuvre leurs projets,
- Des outils et des expertises sectorielles pour répondre aux enjeux thématiques, dont des financements sur-mesure et ciblés,
- L'accès à un réseau professionnel : le « club des Petites villes de demain », pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.

Les communes de Seyne-les-Alpes et Châteaux-Arnoux-St-Auban ont été labellisées et vont ainsi bénéficier d'un accompagnement dans le cadre du programme déployé par l'Agence Nationale de cohésion des territoires (ANCT) en partenariat avec les collectivités territoriales et la Banque des Territoires.

L'accès à la palette d'outils et la mobilisation des subventions permettant le recrutement de chargés de mission dédiés interviendra suite à la signature de la convention d'adhésion. Suite à la signature de cette convention unique co-signée par les deux communes, Provence Alpes Agglomération et les partenaires du programme, Châteaux Arnoux et Seyne-les-Alpes bénéficieront d'un délai de 18 mois pour élaborer leur projet respectif de revitalisation.

Provence Alpes Agglomération, en tant que cosignataire, sera amené à participer aux comités de projet et interviendra en tant que soutien dans le cadre de ses compétences.

REÇU EN PREFECTURE**le 22/02/2021**

Application agréée E-Inspire.com

99_DE-004-201067437-20210217-26_17022021

Il vous est proposé :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

Le 22/02/2021

Application agréée E.legalite.com

99_DE-004-200067437-20210217-26_17022021

